



JOURNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE 12 Août 2024: ENTRE RETRECISSEMENT DE L'ESPACE CIVIQUE ET PARTICIPATION CIVIQUE DES JEUNES : ENJEUX MAJEURS

La population camerounaise est évaluée à un peu plus de 24 millions d'habitants¹ composée de plus de 70% des jeunes de moins de 40 ans. Les jeunes constituent la tranche de la population la plus active dans l'espace civique mais paradoxalement la moins présente dans les sphères d'influences des processus de prise de décision.

Au niveau national :

- Sur les 52 ministres et ministres délégués, aucun jeune (00%) n'occupe un poste ministériel, même pas le Ministère qui lui est dédié.
- Sur les 10 Gouverneurs, aucun jeune (0%) n'est Gouverneur de région
- Sur les 58 Préfectures, moins de 20% seraient dirigées par les jeunes en tant que Préfet

Au niveau local :

- Sur les 360 sous-préfectures, moins de 10% seraient dirigées par les jeunes en tant que Sous-préfet.
- Sur les 374 communes et communautés urbaines, moins de 10% ont des jeunes à la tête des exécutifs communaux ; aucun jeune n'est à la tête d'une communauté urbaine
- Les bureaux des conseils régionaux sont composés de 72 membres, soit 7 pour chacune des 8 régions francophones et 8 pour chacune des 2 régions à statut spécial. On y compte moins de 10% de jeunes.

Rétrécissement permanent de l'espace civique : facteur de découragement de l'engagement des jeunes.

Depuis quelques temps Un Monde Avenir et ses partenaires associatifs observent une récurrence d'actes de fermeture de l'espace civique sous forme de menaces, intimidations, arrestations et détentions arbitraires, enlèvement, immixtion de l'administration publique dans la vie interne des partis politiques et associations, interdictions des réunions et manifestations publiques pacifiques, etc... Les cas les plus emblématiques et récents documentés :

Junior NGOMBE, un jeune citoyen qui s'est distingué par son engagement pour le changement à travers l'association Jeunesse Debout pour le Changement (JDC). Il porte à travers cette association le slogan du changement par les urnes et dans la paix au Cameroun, ce qui passe par les inscriptions massives de tous les jeunes âgés de 20 ans et plus sur les listes électorales d'ELECAM. Par son propos pédagogique et persuasif, Junior NGOMBE a sans doute fini par irriter ceux qui, au sein de l'appareil de l'État, sont contre la liberté et la démocratie au Cameroun. Il a été happé le 24 Juillet 2024 par trois gendarmes en civile autour de 19 heures au niveau du carrefour combi à Douala et conduit dans une unité de gendarmerie à Bonanjo avant d'être déporté au groupement territorial de gendarmerie du Mfoundi puis

¹ https://ins-cameroun.cm/wp-content/uploads/2021/02/OCHAPITRE-3_CHARACTERISTIQUES-DE-LA-POPULATION.pdf

au service central des recherches judiciaires de la gendarmerie nationale. Les motifs de son arrestation ne lui étant pas signifiés pendant le transfert, c'est dans le dernier service que pendant son audition, il sera informé qu'il est poursuivi pour les faits d'incitation à la révolte, propagation de fausses nouvelles et autres.

Cabral Libii le plus jeune des candidats à l'élection présidentielle de 2018, est depuis quelques temps victime d'un acharnement de la part des autorités administratives contre son parti politique le PCRN (Parti Camerounais pour la Réconciliation Nationale). Depuis 2023, l'opinion publique assiste à une immixtion du Ministère de l'administration territoriale dans la gestion interne du PCRN. Le Ministre avait signifié par courrier au président élu actuel du PCRN Cabral Libii, député de la Nation, sa perte de qualité de président dudit parti. Le même ministre avait invité ce dernier à ne plus parler ni agir en qualité de président du parti. Le congrès électif du PCRN avait été interdit par les autorités administratives, sous le prétexte qu'un ancien membre fondateur du parti se prévalait la qualité de président en exercice.

Ces deux cas, associés à plusieurs autres cas des jeunes des partis politiques tels que le MRC (Mouvement pour la Renaissance du Cameroun), le CPP (Cameroon People's Party) qui font face aux actes de violation de leurs libertés publiques, constitue un facteur de découragement des jeunes à l'engagement civique et politique, et participe du même coup à leur éloignement dans la construction de la vie sociale, économique et politique du pays.

Pourtant le Cameroun s'est engagé à travers plusieurs documents nationaux, les instruments régionaux et internationaux à promouvoir la participation civique et politique des jeunes.

a) Au niveau national

- Le point 1.3 (Atouts et défis) de la Stratégie Nationale du Développement 2030 : « 65. Parmi les principaux atouts, le Cameroun peut compter sur une population jeune et dynamique, capable d'absorber les diverses technologies et innovations pour engendrer une dynamique de croissance sur le moyen et long terme. Pour cela, cette jeunesse devra bénéficier d'un environnement d'opportunités, générées par un partenariat public et privé solidifié à même de bien articuler l'offre et la demande d'emplois ».
- La création et la mise en place des instances de participation des jeunes à la vie civique et politique du pays à l'instar du CNJ (Conseil National de la Jeunesse), CMJ (Conseils Municipaux Jeunes), le parlement jeune, le Gouvernement junior.

b) Au niveau régional

- **La charte africaine de la jeunesse**

Article 11 : De la Participation des jeunes

1. Tout jeune a le droit de participer librement aux activités de sa société.
2. Les Etats Parties à la présente Charte prennent les mesures suivantes en vue de promouvoir la participation active de la jeunesse aux activités de la société. Ils s'engagent à: a) Garantir l'accès des jeunes au Parlement et à tous les autres niveaux de prise de décision conformément aux lois ;

- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples :

« **Article 13 1.** Tous les citoyens ont le droit de participer librement à la direction des affaires publiques de leur pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, ce, conformément aux règles édictées par la loi. 2. Tous les citoyens ont également le droit d'accéder aux fonctions publiques de leurs pays. »

c) Au niveau international :

- **La résolution 2250 des Nations-Unies sur Jeunes, paix et Sécurité**

Pilier I : PARTICIPATION

Associer les jeunes et tenir compte de leurs points-de-vue dans les processus de prise de décisions, des négociations aux accords de paix, en passant par la prévention de la violence.

- **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme**

« **Article 21 :** Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.»

L'ONG Un Monde Avenir et ses partenaires associatifs :

- **S'inquiètent** des multiples violations dont sont victimes les jeunes en matière des libertés fondamentales dans le pays.
- **S'inquiètent** des regains de tensions politiques croissantes au Cameroun à l'aune des prochaines échéances électorales avec pour principale victime les jeunes ;

A ce titre, Un Monde Avenir et ses partenaires associatifs :

- **Invitent** le gouvernement à respecter les engagements pris au niveau régional et international par le Cameroun, en lien avec la participation politique des jeunes ;
- **Appellent le gouvernement camerounais** à créer un cadre favorable pour la participation politique des jeunes telle que mentionné dans la vision 2035.
- **Invitent d'urgence** le Président de la république à prendre des mesures garantissant la pleine participation des citoyen, en particulier des jeunes à la vie politique du pays.

Fait à Douala